



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2016 - 2020

3^{ème} séance

<u>TABLE DES MATIÈRES</u>		RAPPORT
1. INTRODUCTION	1	DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
2. NATURE DES TRAVAUX	1-2	
3. COMPTE-RENDU DES INVESTISSEMENTS EN 2016	2	
4. DÉTERMINATION DU CRÉDIT	2-3	
5. CONCLUSION	4	
6. PROJET D'ARRÊTÉ	5	
		CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 85'000.00 POUR PROCÉDER À L'EXTENSION ET AU RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DES SERVICES INDUSTRIELS

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. INTRODUCTION

Les dépenses liées à une extension ou à un renforcement des réseaux des services industriels (électricité, eau de boisson) ainsi que du télé-réseau, sont considérées comme des investissements et, à ce titre, sont à amortir aux taux prévus par les dispositions légales. En conséquence, ces dépenses ne peuvent pas être inscrites au budget des comptes de fonctionnement. Elles font donc l'objet d'un crédit soumis à l'approbation de votre Autorité.

Pour cette raison, et comme chaque année depuis 1996, nous avons l'avantage de vous présenter, en parallèle au budget, une demande de crédit cadre pour le financement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux des services industriels, ce qui inclut le réseau électrique, celui de la distribution d'eau potable, ainsi que le télé-réseau.

2. NATURE DES TRAVAUX

Les crédits faisant l'objet de la présente demande doivent permettre de répondre rapidement à des **demandes ponctuelles d'extension ou de renforcement des réseaux**, suite à de nouvelles constructions, à des transformations ou des demandes d'énergie auxquelles le réseau n'est pas en mesure de faire face.

Ces différentes dépenses sont difficilement prévisibles. En effet, elles dépendent des sollicitations de nos clients et de circonstances exceptionnelles pouvant survenir (pannes, dérangements, etc.).

3. COMPTE-RENDU DES INVESTISSEMENTS EN 2016

A la date du présent rapport, les investissements suivants ont été chargés sur le crédit annuel 2016, dont le montant était CHF 90'000.00 :

Pour le réseau électrique :

a) Armoire électrique de la gare BLS nord	CHF	27'255.50
b) Armoire électrique du chemin des Plaines	CHF	18'635.10
c) Introduction Vigner 19, Home Le Castel	CHF	21'388.30
d) Nouvelle introduction bâtiment « Guillaume » chemin de la Plage	CHF	24'079.95

Pour le réseau d'eau potable :

Néant	CHF	0.00
-------	-----	------

Pour le téléseuil :

Chemin des Plaines 32, renforcement du réseau	CHF	1'283.65
---	-----	----------

Soit un total de CHF 68'562.55

A noter qu'en correspondance directe avec les investissements de cette liste, les montants suivants ont été perçus à ce jour par la commune au titre de **taxes d'équipement** en 2016 :

Pour les raccordements électriques	CHF	175'913.35
Pour les raccordements d'eau potable	CHF	0.00
Pour les raccordements au téléseuil	CHF	0.00

Soit un total de CHF 175'913.35

4. DÉTERMINATION DU CRÉDIT

Une demande de crédit de **CHF 85'000.00** est ici effectuée pour l'exercice comptable 2017, articulé selon la répartition de principe suivante :

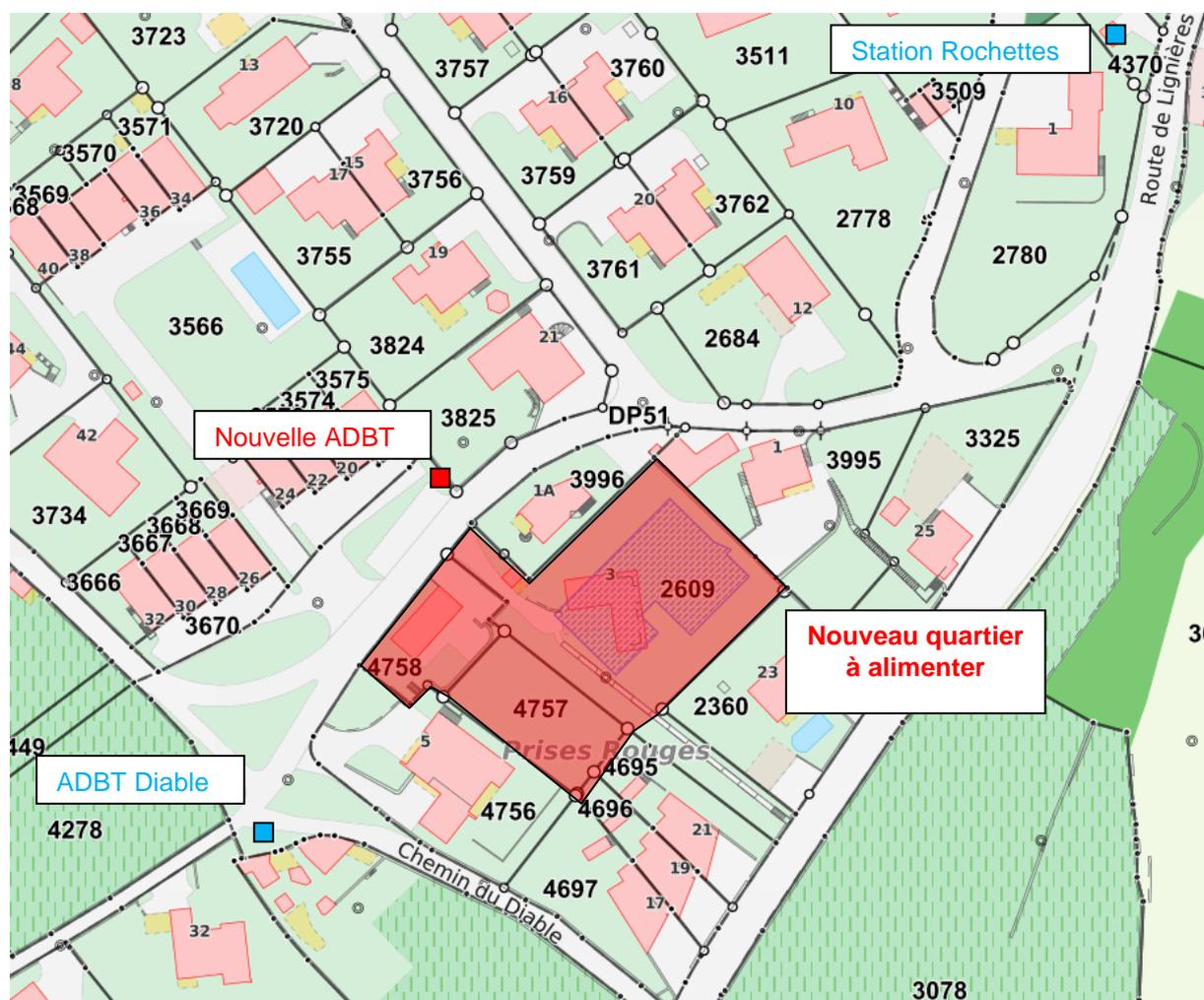
- CHF 51'000.00 pour nouvelle armoire électrique aux chemins des Rochettes, et l'extension du réseau électrique dans le quartier des Rochettes,
- CHF 20'000.00 pour le réseau électrique,
- CHF 7'000.00 pour le réseau d'eau potable,
- CHF 7'000.00 pour le téléseuil.

Le projet de construction de six nouvelles villas individuelles et mitoyennes dans le quartier sud des Rochettes (parcelles 4757, 4758 et 2609, voir plan ci-après) demande un renforcement du réseau électrique. Pour se faire, une étude a été réalisée par les entreprises Eli10 SA et Flückiger Electricité dans le but de trouver la meilleure solution

technique pour anticiper les besoins en alimentation électrique compte tenu de la densification attendue de ce quartier.

Pour répondre à ces demandes, l'installation d'une nouvelle armoire de distribution basse tension (ADBT) proche de ces nouvelles constructions est recommandée. La construction de cette nouvelle ADBT est située sur le domaine public 51 à l'angle sud-ouest de la parcelle 3825 sise au chemin des Chênes 21. Cette nouvelle ADBT sera alimentée depuis la liaison électrique qui relie actuellement la station électrique des Rochettes à l'armoire de distribution située au nord du chemin du Diable.

Le montant demandé englobe les travaux d'électricité et de génie civil nécessaires à la réalisation de la nouvelle ADBT ainsi que les travaux en lien avec l'alimentation du bâtiment nouvellement construit sur la parcelle 4757, les quatre villas mitoyennes projetées sur la parcelle 2609 et le nouveau bâtiment à réaliser sur la parcelle 4758. En réalisant ces travaux en un seul projet, la commune évite des frais engendrés par la réouverture du chantier.



En acceptant la réalisation de ces deux projets, le législatif communal démontre son soutien à l'amélioration régulière du réseau électrique communal, à son extension et à l'entretien des équipements principaux.

Si d'autres demandes d'extension ou de renforcement devaient dépasser la compétence du Conseil communal, elles feraient bien entendu l'objet d'une demande de crédit complémentaire, dans le respect du règlement communal sur les finances, article 9.

